

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER

Excusée avec pouvoir : Séverine GRANGE

Délibérations

1. Avenant au contrat de location de la salle polyvalente

M. Le Maire donne lecture au Conseil municipal de l'avenant au contrat de location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'avenant au contrat de location de la salle polyvalente,
- autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de location de la salle polyvalente.

Adoptée à l'unanimité

2. Tarifs eau et assainissement 2017

M. Le Maire propose au Conseil Municipal que les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 soient identiques aux tarifs 2016 :

Eau potable

Forfait	45,00 €
Tranche 0 à 20 m ³	2,92 €
Tranche 21 à 120 m ³	0,47 €
Tranche 121 à 200 m ³	0,36 €
Tranche + de 200 m ³	0,34 €

Assainissement

Forfait	45,00 €
Tranche 0 à 20 m ³	3,32 €
Tranche 21 à 120 m ³	0,52 €
Tranche 121 à 200 m ³	0,42 €
Tranche + de 200 m ³	0,15 €

Adoptée à l'unanimité

3. Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Trièves

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le II de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014,

Monsieur le Maire expose l'article 136II de la loi ALUR, publiée au journal officiel du 26 mars 2014, qui prévoit que : « la communauté de communes existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi.

Si, dans les trois mois précédents le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu ».

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré (cf pièce jointe à la présente délibération) :

Considérant que la Commune souhaite conserver le document qui planifie et oriente l'aménagement de son territoire à l'échelle communale, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Trièves.

Réponse de la commune

Aujourd'hui, nous sommes en période charnière,

Nous n'avons plus d'outil d'aménagement et d'urbanisme, le RNU nous enlève toute possibilité de piloter l'urbanisme communal.

Nous aurions souhaité avoir un PLU, mais nous ne pouvons financer plus le financer.

Nous affirmons que c'est d'abord à l'échelle de la commune que l'on décide des projets pour valoriser nos atouts, installer des habitants et préserver notre environnement, que les décisions d'urbanisme sont à prendre d'abord localement : meilleure connaissance des projets, des enjeux fonciers et des personnes porteuses.

Nous affirmons également qu'un PLU Intercommunal est possible et indispensable. Il engage dans un premier temps une réflexion collective. Il sera une synthèse qui mettra en valeur nos projets communs et aussi spécifiques. Il rédigera des règles collectives sur lesquelles chacun s'appuiera pour prendre des décisions d'urbanisme et d'aménagement.

Mais aujourd'hui, le Conseil Municipal ne peut céder la compétence urbanisme dans les termes proposés par la délibération sans connaître les conditions d'exercice de celle-ci.

Dans cet esprit et pour arriver à l'échéance 2020 en pleine connaissance et maîtrise, le Conseil Municipal souhaite que cette consultation débouche sur une préparation constructive et partagée à l'échelle du Trièves, sous l'impulsion de la CCT.

Adoptée à l'unanimité

4. Tarifs 2017 loyers gîte et salle polyvalente

M. Le Maire propose au Conseil Municipal que les tarifs des loyers du gîte du Mont Aiguille et de la salle polyvalente soient indexés sur l'indice du coût de la construction, en accord avec la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

5. Approbation des comptes de gestion 2016 pour les budgets M 14, M 49 et M4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les Comptes de Gestion, pour l'exercice 2016, des budgets de l'eau et de l'assainissement, gîte d'étape et de séjour et budget principal de la commune, dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. Heures supplémentaires

Le Conseil municipal rappelle les règles relatives aux heures supplémentaires.

2. Avancement sur le budget

Débat sur les orientations des 3 budgets (général M 14, eau et assainissement M 49 et gîte du Mont Aiguille M 4). Un bilan complet sera présenté lors des votes.

3. Gestion crise électricité

A la demande du distributeur d'électricité (EDF ENEDIS), le Conseil municipal nomme Jean-Pierre Angelier « personne gestionnaire de crise » en cas de coupures programmées, pour travaux notamment, afin d'informer la population.

4. Syndicat du Serpaton

Cotisation au syndicat du Serpaton (gestion des relais télévision) : 3,50 € / habitant, payés par la commune.

5. Données LINAR

Information sur l'existence d'un système de données numérisées relatives aux relevés de terrain domaniaux (données LINAR), à la disposition des communes.

6. Travaux ONF

- Le Conseil municipal a décidé de faire réaliser par l'ONF les travaux d'entretien de périmètre de la parcelle n° 27 (délibération à prendre à la prochaine réunion du Conseil municipal).
- Deux panneaux B0 (interdiction de circulation) seront déplacés sur la route forestière des Thivaux et sur la route forestière de la Lauze par les employés communaux.

7. Réunions de travail des commissions

- Réunion tourisme le 27 mars
- Rencontre éleveurs / élus autour du loup le 6 avril, annulée par la Préfecture
- Réunion tourisme CCTrièves le 13 avril au Foyer de ski de fond.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Lundi 10 Avril 2017 à 11h00 (vote du budget).

La réunion publique initialement prévue le 1^{er} avril 2017

est reportée au 8 avril 2017 à 18h, salle du conseil,

en raison du spectacle organisé par le comité des Fêtes le 1^{er} avril.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat